



**La Fédération des associations de professeures et professeurs d’université du Nouveau-Brunswick est déçue par le budget provincial récemment rendu public pour l’année 2025-2026.**

(Fredericton, le 19 mars 2025) « Une augmentation de 1 % de l’enveloppe budgétaire destinée aux universités publiques n’est pas suffisante », affirme le président de la Fédération des associations de professeures et professeurs d’université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB), Jean Sauvageau.

« Donc, force est de constater qu’en ce qui a trait au financement des universités publiques, le GNB se contente de faire la même chose que d’habitude malgré la volonté qu’il a exprimée lors de la période de préparation du budget de « faire les choses différemment ». Les différents gouvernements provinciaux que nous avons connus au fil des ans adoptent des budgets dans lesquels les augmentations à l’enveloppe budgétaire réservée aux universités publiques ne sont tout simplement pas à la hauteur de leurs responsabilités d’éducation et de recherche », ajoute le professeur Sauvageau.

Le président de la fédération tient également à rappeler que l’éducation et la recherche universitaires favorisent l’innovation et le développement économique de notre province; les subventions aux universités publiques sont un investissement, et non pas simplement une dépense à contrôler.

« Pour la FAPPUNB, il demeure primordial que les contributions financières provinciales aux universités publiques soient prévisibles, basées sur une formule juste et équitable, ajustées à leurs véritables coûts de fonctionnement et à l’inflation. Les défis auxquels nous faisons face actuellement ne changent rien à cet état de fait, au contraire » ajoute le président de la FAPPUNB au nom de tous les membres.

- 30 -

Au sujet de la FAPPUNB :

La Fédération des associations de professeures et professeurs d’université du Nouveau-Brunswick représente les intérêts d’environ 1 500 professeures, professeurs, personnel universitaire contractuel, bibliothécaires, chercheuses et chercheurs de six campus faisant partie des quatre universités publiques de la province. Elle préconise la promotion de leur profession, la protection de l’autonomie institutionnelle des universités et de la liberté universitaire, et vise à améliorer la qualité de l’éducation et de la recherche postsecondaires de la province.